Päiperléck
Aides et Soins à Domicile
Résidences Seniors

Livre blanc · Guide pratique

Assurance dépendance au Luxembourg

Comment savoir si le moment est venu d'introduire une demande ?



Repères, signes à observer et premières démarches pour les personnes concernées et leurs proches.

Päiperléck
Aides et soins à domicile

www.paiperleck.lu

Vous-même ou l'un de vos proches rencontrez des difficultés dans certains gestes du quotidien ?

Ce guide vous aide à

- mieux comprendre les situations concernées ;
- observer les besoins sans minimiser les difficultés ;
- distinguer une aide ponctuelle d'un besoin durable ;
- identifier les premières démarches à envisager ;
- savoir vers qui vous tourner.

Sommaire

1 L'assurance dépendance, un soutien à tout âge

2 Repérer les besoins et savoir quand se renseigner

3 Ce qui ne suffit pas toujours pour être reconnu dépendant

4 Les questions à vous poser avant de commencer

5 Comment Päiperléck peut vous accompagner

6 Commencer à aborder le sujet

7 Votre fiche d'observation

8 Questions fréquentes

9 Vous n'avez pas à attendre d'être dépassé

Avant de commencer

Vous vous posez peut-être ces questions :

« *Ma mère a de plus en plus de mal à s'habiller. Est-il temps de faire une demande ?*

« *Mon conjoint se déplace difficilement dans la maison, mais il tient à rester autonome.*

« *J'aide mon père chaque jour. Pourtant, je ne sais pas si ses besoins entrent dans le cadre de l'assurance dépendance.*

« *Faut-il attendre que la situation devienne très difficile avant de commencer les démarches ?*

Ces interrogations sont légitimes.

La perte d'autonomie ne survient pas toujours brutalement. Elle s'installe souvent progressivement. Certains gestes du quotidien deviennent plus longs ou plus difficiles. Une présence peut alors être nécessaire pour prévenir une chute, guider la toilette ou accompagner l'habillement. La personne conserve parfois une partie de ses capacités, mais ne peut plus toujours agir seule ou en toute sécurité.

Il n'est pas toujours facile de prendre conscience de ces évolutions. La personne concernée peut craindre de perdre son indépendance. De leur côté, les proches peuvent sous-estimer l'aide qu'ils apportent, simplement parce qu'elle s'est installée progressivement dans leur quotidien.

Pourtant, demander des informations ne signifie pas renoncer à son autonomie. Au contraire, une démarche entreprise au bon moment peut permettre de mieux organiser l'accompagnement, de sécuriser et de soutenir le maintien à domicile.

Ce guide ne permet pas de déterminer à l'avance si une demande sera acceptée. Cette décision appartient aux organismes compétents. Il vous aide toutefois à mieux comprendre les critères et à identifier les signes qui peuvent justifier une prise de renseignements.

Chapitre 1

1 L'assurance dépendance, un soutien à tout âge

Lorsque certains gestes du quotidien deviennent plus difficiles, il n'est pas toujours simple de savoir comment réagir ni vers qui se tourner. Ces changements s'installent souvent progressivement. Une aide devient peu à peu nécessaire pour se lever, s'habiller, se laver, se déplacer ou prendre ses repas. Pendant ce temps, la personne concernée s'adapte comme elle peut, tandis que ses proches prennent de nouvelles habitudes sans toujours mesurer l'importance de leur implication.

Une fille prépare les vêtements, un conjoint aide à se lever, un proche accompagne les déplacements ou passe chaque soir pour vérifier que le repas a bien été pris.

Pris séparément, ces gestes peuvent sembler anodins, mais, lorsqu'ils deviennent réguliers, ils peuvent révéler un besoin d'accompagnement plus important.

La perte d'autonomie ne concerne d'ailleurs pas uniquement les personnes âgées. Elle peut aussi toucher une personne jeune en situation de handicap, ou apparaître à la suite d'un accident, d'un AVC ou d'une maladie. Ce n'est donc pas l'âge qui détermine l'accès à l'assurance dépendance, mais les conséquences concrètes et durables de la situation sur la vie quotidienne.

Au Luxembourg, l'Assurance dépendance est une des branches de la Sécurité sociale. Elle a pour objectif de prendre en charge certaines aides et soins lorsqu'une personne ne peut plus accomplir seule, de manière régulière et durable, les actes essentiels de la vie quotidienne.

Après un accident ou un AVC, certaines difficultés peuvent être temporaires, tandis que d'autres s'inscrivent dans la durée. L'assurance dépendance concerne en principe les besoins qui devraient persister pendant au moins six mois ou qui sont considérés comme irréversibles. Chaque situation est toutefois évaluée individuellement par les organismes compétents.

Selon les besoins reconnus, l'assurance dépendance peut notamment intervenir pour des aides et soins réalisés par un réseau professionnel, pour l'aide apportée par un aidant reconnu, ainsi que pour certaines aides techniques ou adaptations du logement et du véhicule. Elle peut ainsi contribuer à sécuriser le quotidien, à soutenir les proches et à préserver l'autonomie aussi longtemps que possible.

Accepter une aide ne signifie pas renoncer à ses choix, à sa dignité ou à son indépendance. Chez Päiperléck, nous considérons l'accompagnement comme un soutien à l'autonomie, dans le respect du rythme, des habitudes et du projet de vie de chaque client.

i Assurance dépendance et assurance maladie : quelle différence ?

L'assurance maladie couvre notamment les traitements médicaux, les consultations, certains soins infirmiers et les médicaments.

L'assurance dépendance concerne surtout le besoin d'aide dans les gestes essentiels de la vie quotidienne. À savoir qu'une aide dans la préparation des repas ou encore une aide pour faire le ménage ne justifient pas l'obtention de l'assurance dépendance.

Une personne peut donc recevoir des soins médicaux sans être reconnue dépendante. À l'inverse, elle peut avoir besoin d'aide au quotidien en raison des conséquences durables d'une maladie ou d'un handicap.

Chapitre 2

2 Repérer les besoins et savoir quand se renseigner

Pour évaluer une situation de dépendance, une attention particulière est portée aux actes essentiels de la vie, souvent désignés par l'abréviation AEV. Ils concernent cinq domaines du quotidien : l'hygiène corporelle, l'élimination, la nutrition, l'habillement et la mobilité.

L'objectif n'est pas seulement de savoir si la personne parvient encore à accomplir un geste. Il faut aussi observer dans quelles conditions elle le réalise, si elle peut le faire en toute sécurité et si elle a besoin d'être aidée, guidée ou surveillée.

Les gestes du quotidien à observer

Les actes essentiels de la vie sont répartis en cinq domaines. Cette présentation permet de repérer plus facilement les situations dans lesquelles une aide devient nécessaire.

1 L'hygiène corporelle

Une aide peut être nécessaire pour :

- entrer dans la douche ou en sortir ;
- se laver entièrement ou partiellement ;
- se brosser les dents ;
- se laver les cheveux ;
- assurer son hygiène intime ;
- se raser ou prendre soin de son visage.

Une personne peut conserver certaines capacités tout en ayant besoin d'aide pour des gestes précis, par exemple pour atteindre ses jambes ou entrer dans la douche en toute sécurité. Elle peut aussi avoir besoin de guidance ou de stimulation pour réaliser cet acte.

2 L'élimination

Les besoins peuvent concerner :

- l'accès aux toilettes ;
- l'installation et le fait de se relever ;
- l'hygiène après le passage aux toilettes ;
- la gestion d'un sac urinaire ;
- la gestion d'un matériel lié à une stomie.

Ces situations touchent à l'intimité et doivent toujours être abordées avec respect, discrétion et délicatesse.

3 La nutrition

Les difficultés peuvent apparaître lorsqu'une personne a besoin d'aide pour :

- manger ou boire ;
- utiliser ses couverts ;
- couper ses aliments ;
- maintenir un rythme alimentaire suffisant ;
- suivre certaines formes d'alimentation assistée.

Le besoin peut être physique, mais aussi lié à des troubles de la mémoire ou de la compréhension. Une personne peut, par exemple, savoir porter les aliments à sa bouche tout en ayant besoin d'aide pour les couper ou se rappeler de boire.

4 L'habillement

Un accompagnement peut être utile pour :

- choisir des vêtements adaptés ;
- mettre ou retirer ses vêtements ;
- fermer des boutons ou une fermeture ;
- enfiler ses chaussures ;
- installer ou retirer une prothèse, un appareil auditif ou des bas de contention.

Une personne présentant des troubles cognitifs peut avoir besoin d'être guidée dans l'ordre des étapes, même si elle conserve les capacités physiques nécessaires pour s'habiller.

5 La mobilité

Les besoins peuvent concerner :

- le fait de se lever ou de se coucher ;
- le passage du lit au fauteuil ;
- les déplacements à l'intérieur du logement ;
- l'entrée et la sortie du domicile ;
- l'utilisation des escaliers ou de l'ascenseur ;
- les changements de position.

Une personne peut encore marcher sur une courte distance tout en ayant besoin d'une présence pour prévenir une chute ou d'une aide physique pour se relever.

Les conditions prises en compte

Observer une difficulté ne permet pas, à elle seule, de conclure qu'une personne sera reconnue dépendante. Plusieurs éléments sont évalués.

Le besoin d'aide doit tout d'abord être lié à une maladie, à un handicap ou à une difficulté physique, mentale ou psychique. Il faut comprendre pourquoi la personne ne peut plus réaliser certains gestes seule, correctement ou sans danger.

Ce besoin doit également être régulier. Une difficulté exceptionnelle ou très occasionnelle ne correspond pas nécessairement aux critères de l'assurance dépendance. Il est donc utile d'observer si l'aide est nécessaire chaque jour ou plusieurs fois par semaine, si la personne peut rester seule sans risque et si elle doit être guidée, surveillée ou aidée physiquement.

3,5 heures / semaine

Seuil d'entrée fixé pour les aides et soins dans les actes essentiels de la vie.

6 mois minimum

Durée prévisible du besoin, sauf situation considérée comme irréversible.

Le besoin doit aussi être suffisamment important. **Pour les actes essentiels de la vie, le seuil d'entrée est fixé à 3,5 heures d'aides et de soins par semaine**. Cette durée n'est toutefois pas calculée en additionnant soi-même le temps consacré par les proches. Elle est déterminée par l'Administration d'évaluation et de contrôle selon les règles du dispositif.

Enfin, **le besoin doit en principe durer au moins six mois ou être considéré comme irréversible**. Une difficulté temporaire après une opération, une fracture ou une blessure ne relève donc pas toujours de l'assurance dépendance. Cela ne signifie pas pour autant que la personne doit rester sans soutien : d'autres solutions peuvent être envisagées selon sa situation.

Les signes qui peuvent vous amener à demander conseil

Il peut être utile de vous renseigner lorsque certains gestes ne sont plus réalisés sans aide, lorsque la personne perd régulièrement l'équilibre ou lorsqu'elle doit être accompagnée pour se laver, s'habiller, manger ou se déplacer.

L'aide ne consiste pas toujours à faire à sa place. Elle peut aussi prendre la forme d'un rappel, d'une explication, d'une présence rassurante ou d'une surveillance. Cette dimension est particulièrement importante lorsqu'une personne rencontre des difficultés cognitives ou psychiques.

L'évolution de l'implication des proches constitue également un repère important. Vous passiez autrefois une fois par semaine, mais vous venez désormais chaque soir. Vous apportiez les courses, puis vous avez commencé à préparer les repas, à aider à l'habillement ou à sécuriser les déplacements. Ces gestes peuvent s'installer progressivement, au point que la famille ne mesure plus toujours la charge qu'elle assume.

Enfin, il peut être temps de demander conseil lorsque le maintien à domicile devient plus difficile à organiser. Des questions apparaissent alors : comment sécuriser les déplacements, assurer la toilette, prévoir une présence en l'absence d'un proche ou envisager une aide technique ?

Prendre conseil suffisamment tôt permet de mieux comprendre les besoins et d'étudier les solutions possibles sans attendre qu'une situation devienne urgente.

Chez Päiperléck, nous vous accompagnons avec écoute pour faire le point et envisager un soutien adapté au quotidien, aux capacités et au projet de vie du client.

Chapitre 3

3 Ce qui ne suffit pas toujours pour être reconnu dépendant

Certaines difficultés sont réelles, mais ne remplissent pas nécessairement les conditions d'accès aux aides et soins de l'assurance dépendance.

1 Un besoin limité au ménage

Le fait de ne plus pouvoir nettoyer son logement ou effectuer certaines tâches ménagères ne justifie pas, à lui seul, l'obtention de l'Assurance dépendance car ce n'est pas considéré comme un besoin d'aide dans les actes essentiels de la vie.

2 Un besoin limité à la préparation des repas

Avoir besoin d'une aide pour cuisiner ne signifie pas automatiquement avoir besoin d'aide pour s'alimenter.

Il faut distinguer :

- la préparation du repas ;
- la capacité à manger et à boire.

3 Une difficulté occasionnelle

Une aide très ponctuelle ne correspond pas nécessairement à un besoin régulier.

4 Une situation temporaire

Une période de récupération après une intervention ou une fracture peut nécessiter une aide importante, sans pour autant relever de l'assurance dépendance si le besoin ne doit pas durer suffisamment longtemps.

5 Un diagnostic médical, sans besoin concret dans les gestes du quotidien

La présence d'une maladie ou d'un handicap ne suffit pas automatiquement.

L'évaluation porte aussi sur leurs conséquences concrètes dans la vie quotidienne.

Chapitre 4

4 Les questions à vous poser avant de commencer

Cette grille n'est pas un test d'éligibilité. Elle vous aide à mettre des mots sur la situation.

Les gestes du quotidien

- [ ] Quels gestes la personne ne peut-elle plus réaliser seule ?
- [ ] A-t-elle besoin d'une aide physique ?
- [ ] Doit-elle être guidée étape par étape ?
- [ ] Une surveillance est-elle nécessaire ?
- [ ] Existe-t-il un risque de chute ou d'accident ?
- [ ] L'aide concerne-t-elle plusieurs domaines ?

La fréquence

- [ ] L'aide est-elle quotidienne ?
- [ ] Est-elle nécessaire plusieurs fois par jour ?
- [ ] Depuis quand est-elle apportée ?
- [ ] Le besoin augmente-t-il ?

La durée probable

- [ ] La difficulté est-elle temporaire ?
- [ ] Une récupération est-elle attendue ?
- [ ] Le besoin devrait-il durer au moins six mois ?
- [ ] La situation semble-t-elle irréversible ?

L'organisation familiale

- [ ] Qui apporte actuellement l'aide ?
- [ ] Combien de fois par semaine ?
- [ ] Le proche peut-il continuer dans de bonnes conditions ?
- [ ] Que se passe-t-il lorsqu'il est absent ?
- [ ] La famille commence-t-elle à s'épuiser ?

Le projet de vie

- [ ] La personne souhaite-t-elle rester à domicile ?
- [ ] Quelles habitudes veut-elle préserver ?
- [ ] Quels sont ses choix et ses priorités ?
- [ ] Quelles solutions pourraient soutenir son autonomie ?

Chapitre 5

5 Comment Päiperléck peut vous accompagner

Comprendre les critères administratifs est une première étape. Mais derrière chaque demande, il y a une personne, une famille et un quotidien singulier.

Päiperléck est une entreprise familiale luxembourgeoise. Nous accompagnons les personnes et leurs proches avec une approche humaine, professionnelle et personnalisée. Notre objectif n'est pas de décider à votre place, mais de vous aider à avancer avec davantage de clarté.

01

Écouter votre situation

Nous prenons le temps d'échanger avec vous pour comprendre ce que vous vivez au quotidien. Chaque situation est différente. Les difficultés rencontrées, les habitudes du client, l'aide déjà apportée par les proches et les souhaits de maintien à domicile sont autant d'éléments importants pour envisager un accompagnement adapté.

02

Vous aider à mieux comprendre les besoins

Il n'est pas toujours simple de savoir si une difficulté relève d'un soin médical, d'une aide dans les gestes essentiels de la vie, d'un accompagnement à domicile ou d'un besoin en matériel adapté. Les proches peuvent également avoir besoin de soutien.

Les équipes de Päiperléck vous aident à faire le point avec douceur et clarté, afin de mieux comprendre la situation et de préparer les prochaines étapes en toute sérénité.

03

Vous orienter dans les démarches

Les démarches peuvent sembler complexes, surtout lorsque vous devez déjà faire face à une situation nouvelle ou préoccupante. Päiperléck vous aide à mieux comprendre les différentes étapes et vous oriente vers les interlocuteurs compétents, afin que vous puissiez avancer avec davantage de clarté et de sérénité.

La demande est ensuite transmise par la CNS à l'Administration d'évaluation et de contrôle, qui évaluent chaque situation individuellement et déterminent les prestations éventuelles. De notre côté, nous restons à vos côtés pour vous informer, vous guider et vous accompagner au mieux tout au long du parcours.

04

Préparer la continuité de l'accompagnement

Lorsque des aides et des soins deviennent nécessaires, nous veillons à construire une organisation adaptée à la vie du client. Ses choix, son intimité, son rythme et ses capacités restent au cœur de l'accompagnement.

Nous prenons également en compte la place de ses proches et les besoins de sécurité au quotidien. L'objectif est d'assurer une présence fiable et rassurante, tout en préservant autant que possible l'autonomie et les habitudes de vie.

6

Chapitre 6

Commencer à aborder le sujet

ÉTAPE 1

Parlez de la situation

Échangez avec la personne concernée en respectant ses choix.

Privilégiez des formulations concrètes :

- *« J'ai remarqué que vous aviez plus de difficultés à vous lever. »*
- *« Vous semblez moins à l'aise dans la douche. »*
- *« Comment pourrions-nous rendre votre quotidien plus sûr ? »*

Évitez de décider sans elle, sauf situation particulière nécessitant une représentation légale.

ÉTAPE 2

Notez les besoins

Pendant une ou deux semaines, observez :

- les gestes qui nécessitent une aide ;
- la fréquence ;
- les risques ;
- la forme de l'aide ;
- les interventions du proche.

ÉTAPE 3

Demandez conseil

Vous pouvez échanger avec :

- le médecin traitant ;
- un réseau d'aides et de soins ;
- l'AEC ;
- la CNS ;
- l'équipe Päiperléck.

ÉTAPE 4

Procurez-vous le formulaire

La demande comprend :

1. un formulaire à remplir par le demandeur ou son représentant ;

Je récupère le formulaire

Scannez ce QR code pour accéder au formulaire sur Guichet.lu.

2. un rapport médical R20 à faire compléter par le médecin traitant.

Le rapport R20 est gratuit pour le demandeur. La demande est considérée comme complète lorsque les deux parties sont parvenues à la CNS.

7

Chapitre 7

Votre fiche d'observation



À compléter avant de demander conseil

Nom de la personne concernée :

Depuis quand les difficultés sont-elles présentes ?

Hygiène corporelle

Quel geste nécessite une aide ?

À quelle fréquence ?

Quel type d'aide est apporté ?

Élimination

Quel geste nécessite une aide ?

À quelle fréquence ?

Nutrition

La personne a-t-elle besoin d'aide pour manger ou boire ?

Oublie-t-elle régulièrement de manger ou de boire ?

Habillement

Quelles étapes sont difficiles ?

Une aide physique, un rappel ou une surveillance sont-ils nécessaires ?

Mobilité

La personne peut-elle se lever et se coucher seule ?

Peut-elle se déplacer sans risque dans son logement ?

A-t-elle chuté ou failli chuter récemment ?

Intervention des proches

Qui apporte actuellement l'aide ?

Combien de fois par semaine ?

Que se passe-t-il lorsque cette personne est absente ?

Projet de vie

Qu'est-ce qui compte le plus pour la personne concernée ?

Quelles habitudes souhaite-t-elle préserver ?

8

Chapitre 8

Questions fréquentes

L'assurance dépendance concerne-t-elle uniquement les personnes âgées ?

Non, l'Assurance dépendance n'a aucune condition d'âge. Le dispositif peut concerner une personne de tout âge lorsque les conditions sont remplies. Pour les jeunes enfants, en dessous de 8 ans, l'évaluation tient compte de l'aide normalement nécessaire à un enfant du même âge et cherche à identifier le besoin supplémentaire lié à la maladie ou au handicap.

Faut-il être totalement incapable d'effectuer les gestes du quotidien ?

Non. Une personne peut conserver une partie de ses capacités et avoir néanmoins besoin d'une aide partielle, d'un soutien, d'une stimulation ou d'une surveillance.

Le médecin traitant décide-t-il si la personne est dépendante ?

Non. Le médecin complète le rapport médical R20, mais la situation est évaluée par l'Administration d'évaluation et de contrôle. La décision est prise par la CNS sur la base de cette évaluation.

Une aide pour le ménage suffit-elle ?

Un besoin limité au ménage ne justifie pas, à lui seul, l'entrée dans l'assurance dépendance. L'aide au ménage est une conséquence de la dépendance dans les actes essentiels de la vie.

Peut-on demander uniquement une aide technique ?

Oui. Une demande d'aide technique peut être introduite sans nécessairement atteindre le seuil de 3,5 heures applicable aux aides et soins dans les actes essentiels de la vie. Il en est de même pour les demandes d'adaptations du domicile ou du véhicule.

Une maladie suffit-elle pour être reconnu dépendant ?

Non. Ce sont notamment les conséquences concrètes et durables de la maladie ou du handicap sur les actes essentiels de la vie qui sont évaluées.

Päiperléck peut-il décider si notre demande sera acceptée ?

Non. Päiperléck peut informer, écouter et orienter. La reconnaissance de la dépendance et la détermination des prestations relèvent des organismes officiels compétents.

Faut-il attendre que la situation devienne urgente ?

Non. Il est préférable de demander des informations lorsque des difficultés régulières apparaissent. Cela permet de réfléchir aux solutions dans un cadre plus serein.

Chapitre 9

9 Vous n’avez pas à attendre d’être dépassé

Une demande d’assurance dépendance ne commence pas seulement par un formulaire. Elle naît souvent d’un changement dans le quotidien : un geste devenu plus difficile, une présence désormais nécessaire, un risque qui augmente ou un proche qui commence à se sentir fatigué.

Demander conseil permet de mieux comprendre la situation et d’anticiper les besoins, sans renoncer aux choix de la personne concernée. Päiperléck vous accompagne avec écoute et respect pour envisager, à votre rythme, une réponse adaptée au projet de vie, aux habitudes et aux capacités du client.

Contactez-nous

Nos équipes prennent le temps de vous écouter et de faire le point avec vous.

24 25

SOURCES PRINCIPALES

- Guide pratique de l’assurance dépendance.
- CNS, dossier thématique consacré à l’assurance dépendance.
- Guichet.lu, demande de prise en charge de l’assurance dépendance.
- Guichet.lu, prestations liées au maintien à domicile.
- Guichet.lu, aides techniques et adaptations du logement.
- Portail Santé, guide pratique de l’assurance dépendance.

LES LIENS UTILES

Guide pratique, version imprimable en français
PDF, 3,31 Mo

Guide pratique, version imprimable en portugais
PDF, 3,33 Mo

L’assurance dépendance en bref
PDF, 165 Ko

Scannez le QR code avec l’appareil photo de votre téléphone pour ouvrir le document.

Päiperléck.
Aides et Soins à Domicile
Résidences Seniors

Vous n'avez pas à attendre d'être dépassé.
Contactez-nous au 24 25.

Contactez-nous
24 25

www.paiperleck.lu